

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION PARUE EN NÉERLANDAIS	V
INTRODUCTION	VII
REMERCIEMENTS	IX
CHAPITRE I : QU'EST-CE QUE L'ADMINISTRATION ?	1
I.1. L'histoire	1
I.2. Les concepts de base	2
I.2.1. Capacité juridique, capacité d'exercice et capacité d'exprimer sa volonté	2
I.2.2. Protection extrajudiciaire	3
I.2.3. Protection judiciaire (« l'administration »)	4
I.2.4. Juge de paix	5
I.2.5. Personne à protéger et personne protégée	5
I.2.6. Administrateur	5
<i>Administrateur familial</i>	6
<i>Administrateur professionnel</i>	6
<i>Qui ne peut pas être administrateur ?</i>	7
I.2.7. Personne de confiance	8
I.2.8. Administration en raison de l'état de santé ou pour cause de prodigalité	8
I.2.9. Administration de la personne et administration des biens	9
I.2.10. Assistance et représentation	11
I.2.11. Jugement et ordonnance	11
I.2.12. Audience publique et audience en chambre du conseil	11
I.2.13. Les autorisations	12
I.3. Le Centre d'appui à l'administration	13
CHAPITRE II : LA MISE EN PLACE DU REGISTRE CENTRAL DE LA PROTECTION DES PERSONNES (RCP)	15
II.1. Qu'est-ce que le RCP ?	15
II.2. Accès au RCP	17
II.2.1. Se connecter pour la première fois en tant que citoyen	18
II.2.2. Se connecter pour la première fois en tant qu'avocat ou employé d'un avocat	19
II.2.3. Se connecter pour la première fois en tant qu'organisation	28
II.2.4. Se connecter en tant que collaborateur de la Justice	30
II.2.5. Le PC kiosque	31
II.3. Emploi et fonctions du RCP	32
CHAPITRE III : LA DÉSIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR	35
III.1. Désignation d'office d'un administrateur	35
III.2. Informations nécessaires à la préparation d'une requête	35
III.3. Compléter et déposer la requête via le RCP	37

III.3.1. Premier onglet « Personne à protéger »	38
III.3.2. Deuxième onglet « Tribunal »	41
III.3.3. Troisième onglet « Nature de la protection »	42
III.3.4. Quatrième onglet « Parties »	44
III.3.5. Cinquième onglet « Documents »	49
III.3.6. Sixième onglet « Paiement »	51
III.3.7. Septième onglet « Résumé »	52
III.3.8. Huitième onglet « Confirmation »	53
III.4. Consultation FRNB et notification Commission des jeux de hasard	56
III.5. Convocation des parties – visibilité dans le RCPP des parties/tiers	56
III.6. Déroulement de l'audience	58
III.7. Ordonnance de désignation d'un administrateur	58
III.8. Notification de la décision	59
III.9. Entamer la mission d'administrateur	60
CHAPITRE IV : PENDANT L'ADMINISTRATION	65
IV.1. Les étapes à toujours suivre dans le RCPP	65
IV.2. Requêtes dans le cadre de la protection	71
IV.2.1. Obtention d'autorisations	72
<i>Qu'est-ce qu'une autorisation ?</i>	72
<i>Les types d'autorisations les plus courants</i>	72
<i>Comment déposer une demande d'autorisation ?</i>	83
IV.2.2. Remplacement de l'administrateur	85
IV.2.3. Fin de la mesure de protection	86
IV.2.4. Modification du contenu de la mesure de protection	86
IV.2.5. Désignation d'une personne de confiance	87
IV.2.6. Remplacement ou fin de la mission d'une personne de confiance	89
IV.2.7. Litiges	90
IV.2.8. Détermination de la rémunération de l'administrateur	92
IV.2.9. Autorisation de consulter le dossier administratif	95
IV.2.10. Mesures de protection complémentaires	96
IV.2.11. Déclaration de préférence pour être nommé administrateur si l'administrateur ne peut plus remplir son mandat	97
IV.2.12. Déclaration de préférence de la personne de confiance à désigner si la personne de confiance n'est plus en mesure d'exercer sa fonction	97
IV.3. L'administrateur <i>ad hoc</i>	97
IV.3.1. Conflit d'intérêts entre la personne protégée et son administrateur	98
IV.3.2. Vérification des comptes déjà déposés par l'administrateur	98
IV.3.3. Introduction d'une requête en désignation d'un administrateur <i>ad hoc</i> dans le RCPP	98
IV.4. Rapports de l'administrateur	101
IV.4.1. Le rapport initial	101
<i>Dépôt du rapport initial via le RCPP</i>	102
<i>Contrôle judiciaire du rapport initial</i>	107
IV.4.2. Le rapport annuel	108
<i>Dépôt du rapport annuel via le RCPP</i>	109
<i>Contrôle judiciaire du rapport annuel</i>	119
<i>Particularité : la personne protégée est mariée</i>	123

IV.5. Actions	124
IV.5.1. Lettre au juge	125
IV.5.2. Dépôt requête complétée	127
IV.5.3. Changement des données relatives à la personne protégée	128
CHAPITRE V : FIN DE L'ADMINISTRATION	131
V.1. La personne protégée retrouve sa capacité	131
V.2. Décès de la personne protégée	133
V.3. L'expiration de la durée de la mesure	134
V.4. La mise sous administration de l'administrateur lui-même	134
V.5. Ordonnances de mesure de protection extrajudiciaire et annulation de la mesure de protection judiciaire	134
V.6. Le rapport final	134
CHAPITRE VI : COMMENT UTILISER LE RCPP EN TANT QUE TIERS ?	139
VI.1. S'inscrire au RCPP	139
VI.2. Étapes à suivre dans le RCPP	141
VI.3. Demandes possibles en tant que tiers dans le RCPP	145
VI.3.1. Autorisation de consulter le dossier administratif	146
VI.3.2. Remplacement de l'administrateur	147
VI.3.3. Fin de la mesure de protection	148
VI.3.4. Modification du contenu de la mesure de protection	150
VI.3.5. Désignation d'un administrateur <i>ad hoc</i>	151
VI.3.6. Lettre au juge	152
VI.3.7. Désignation d'une personne de confiance	153
VI.3.8. Remplacement ou fin de la mission d'une personne de confiance	154
GLOSSAIRE ET LISTE DES ABRÉVIATIONS	157

